

# Demande de diffusion de message panneau d'affichage électronique

**A retourner 1 mois, au minimum, avant la date de la manifestation au service communication de la ville ;**

Demande à envoyer à la mairie par courrier, courriel ou à déposer à l'accueil : Mairie de L'Isle-Jourdain,  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 10 044 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN / courriel : service.communication@mairie-islejourdain.fr

Date de la Demande : .....

Service / Association / Organisme : .....

Adresse (du siège pour les associations) : .....

Nom du demandeur : .....

Qualité du demandeur : ..... Tél. ....

Dates de diffusion souhaitées : du : ..... au : .....

Courriel : .....@..... Signature :

Inscrivez en **MAJUSCULE** une lettre par case, une case libre entre chaque mot et vérifiez que votre message contienne les informations de base : *Qui organise ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ?*

Ligne 1																			
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ligne 2																			
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ligne 3																			
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ligne 4																			
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ligne 5																			
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*La mise en page, le rédactionnel, les plages de diffusion, etc, pourront être modifiés par la ville, seule gestionnaire du panneau. Le demandeur ne recevra de réponse que si la demande est refusée.  
Autorisations et restrictions : se conformer au règlement.*

**Cadre réservé à la ville**

Date de réception : ..... Décision :  Oui  Non

Motif du Refus : .....

Dates de diffusion accordées : du ..... au : .....

Visa

# Règlement d'utilisation du panneau d'affichage électronique

## Les annonceurs potentiels :

Les services municipaux ou tout autre établissement public ou service public, les associations lisloises\* organisant une manifestation sur le territoire de la Gascogne Toulousaine, les associations non lisloises organisant une manifestation à L'Isle-Jourdain pourront soumettre des propositions de messages. Les sociétés privées (entreprises, commerces...) n'ont pas accès au panneau (sauf action collective).

## Les types de messages :

Il doit s'agir d'informations d'intérêt général et relatives à L'Isle-Jourdain s'adressant à un nombre suffisamment large de personnes :

- **Informations municipales** : date et heure des Conseils municipaux ; date, heure et lieu des réunions publiques ; inscriptions sur les listes électorales...
- **Informations culturelles ou événementielles** : festivals, spectacles, concerts programmés à L'Isle-Jourdain, expositions, fête de la musique, fête locale, carnivals, kermesses, bals, lotos, balades, randonnées, concours, vide-greniers...
- **Informations sportives à caractère exceptionnel** : tournois, finales de championnat...
- **Secteur santé et social** : coordonnées des médecins et pharmacies de garde les dimanches et jours fériés, journée du don du sang...
- **Informations liées à la circulation et à la sécurité** : travaux, rues interdites à la circulation, déviations, alertes météorologiques (plan canicule, vigilance crue / orage...).

## Les messages exclus de ce cadre :

- Messages d'ordre privé
- Messages à caractère purement commercial (hors actions collectives) : promotion commerciale...
- Messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres
- Informations à caractère politique, syndicaliste et religieux

***Toute demande comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires sera refusée.***

## La procédure :

- Récupérer le formulaire de demande. Il est disponible :
  - à l'accueil de la Mairie
  - auprès du service communication : [service.communication@mairie-islejourdain.fr](mailto:service.communication@mairie-islejourdain.fr)  
Tél. : 05 62 07 39 64
  - sur le site de la mairie (onglet « démarches en ligne »)
- Le formulaire rempli devra être transmis au service communication :
  - en le déposant à l'accueil de la mairie,
  - en l'envoyant par courrier à la mairie de l'Isle-Jourdain - Service Communication, place de l'Hôtel de Ville - BP 10 044 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN
  - par courriel au service communication en mettant comme objet : « Panneau électronique »

*\* dont le siège social se situe sur la commune de l'Isle-Jourdain (32600)*